

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

CONSEIL GENERAL
Conseil d' Architecture d' Urbanisme
et d' Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24)

LA PIERRE ANGULAIRE
Génération mouvement
(Fédération de la Dordogne)
(Association loi de 1901)



Arrondissement : Périgueux
Canton : Neuvic
Commune : Saint Vincent de Connezac
Lieu-dit : Veyssière
Edifice : Lavoir

DOSSIER N°

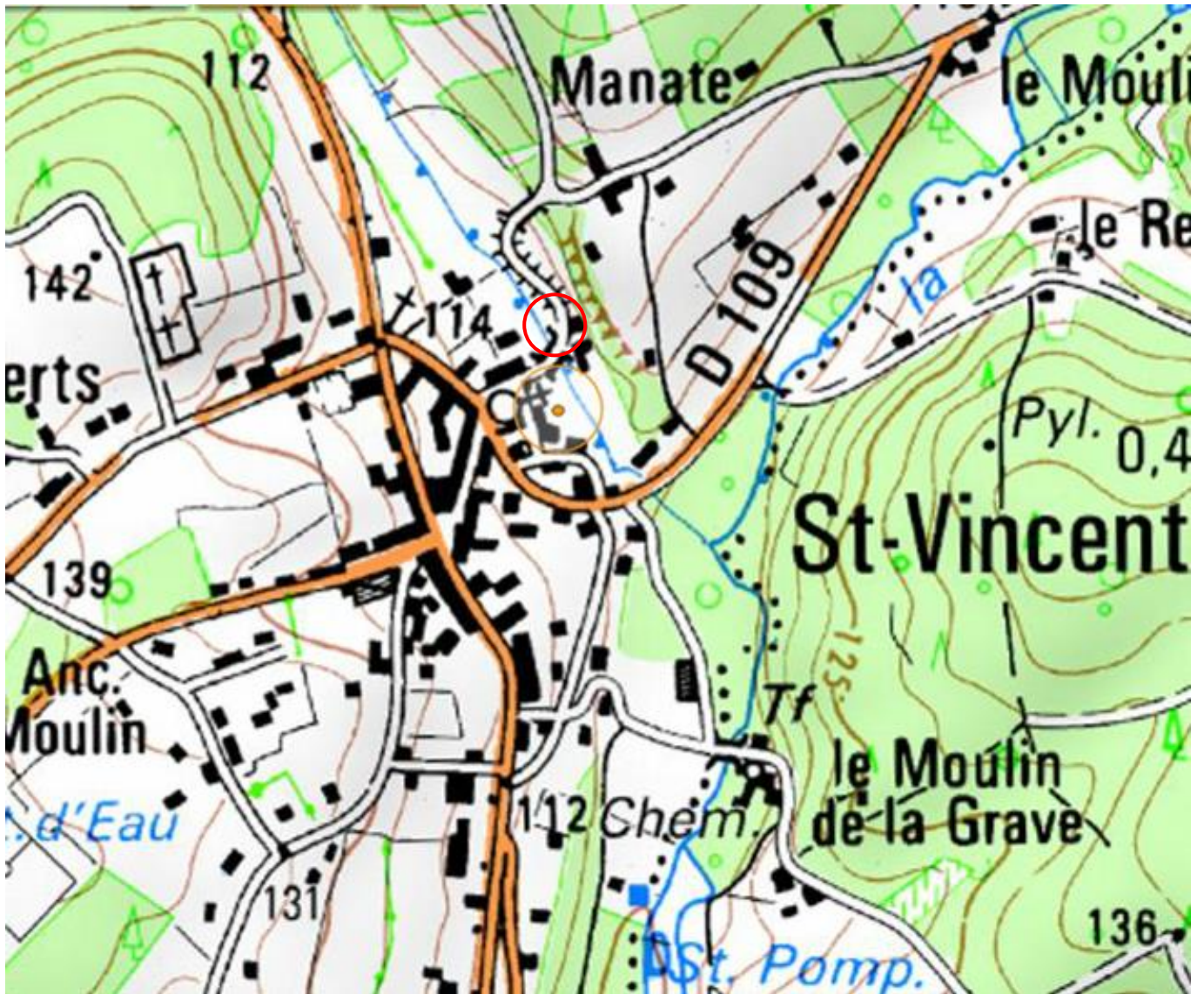
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue extraite de Géoportail

Longitude (référée au méridien international) : 0° 23' 54,36''

Latitude Nord : 45° 09' 54,39''

Altitude : 106 mètres



ISATION CADASTRALE

Cadastre en date du

Echelle :

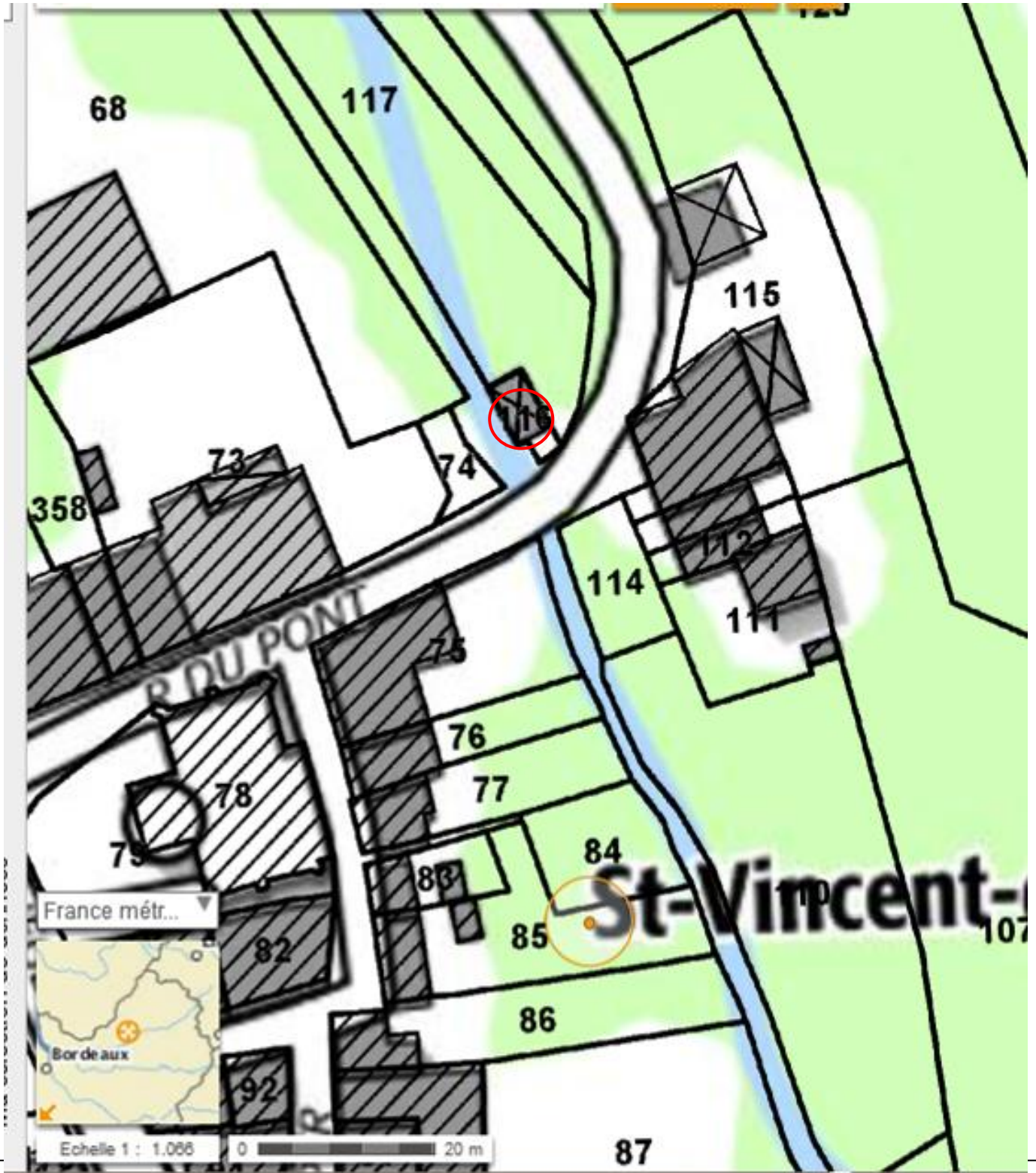
Section AR la Gare

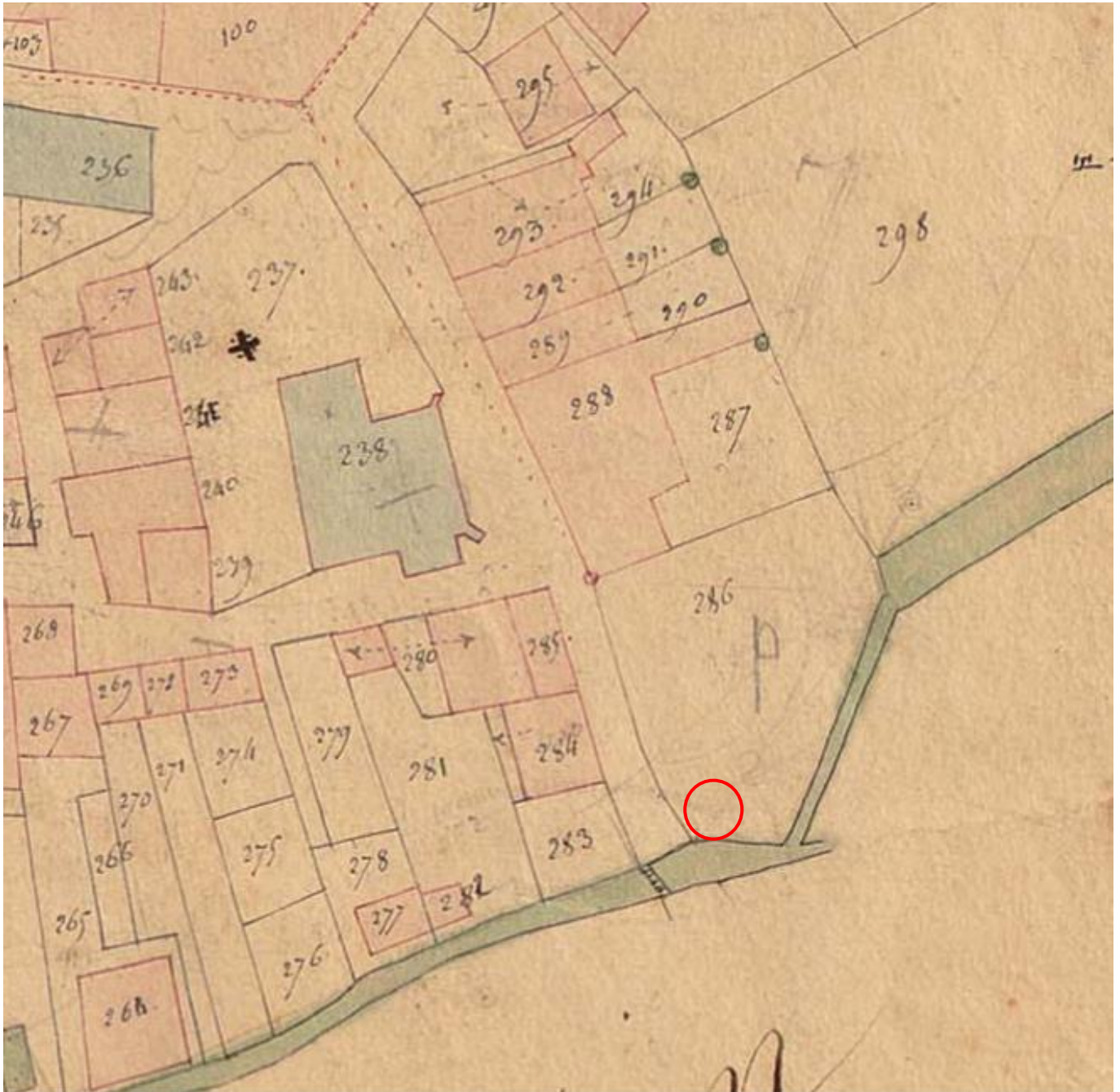
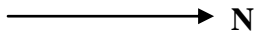
Feuille n° 01

Parcelle N° 116 **Superficie**

Nature : Bâti

Propriétaire : Commune



LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE**Cadastre en date du****Echelle : 1/1250****Section : D le Bourg****Feuille N° : 1****Parcelle N° : 286****Superficie :****Nature : Pré****Propriétaire :**

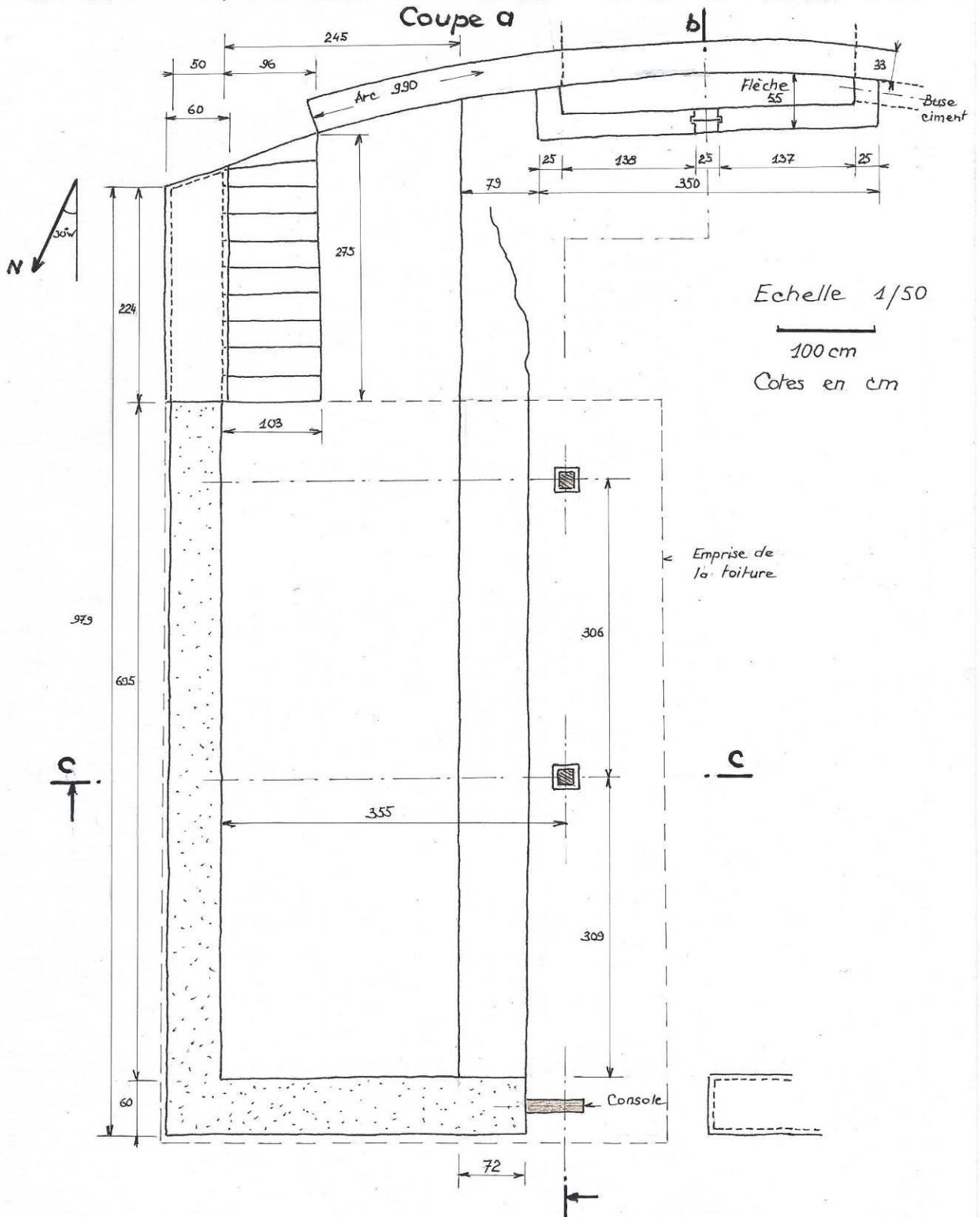
GEOPORTAIL



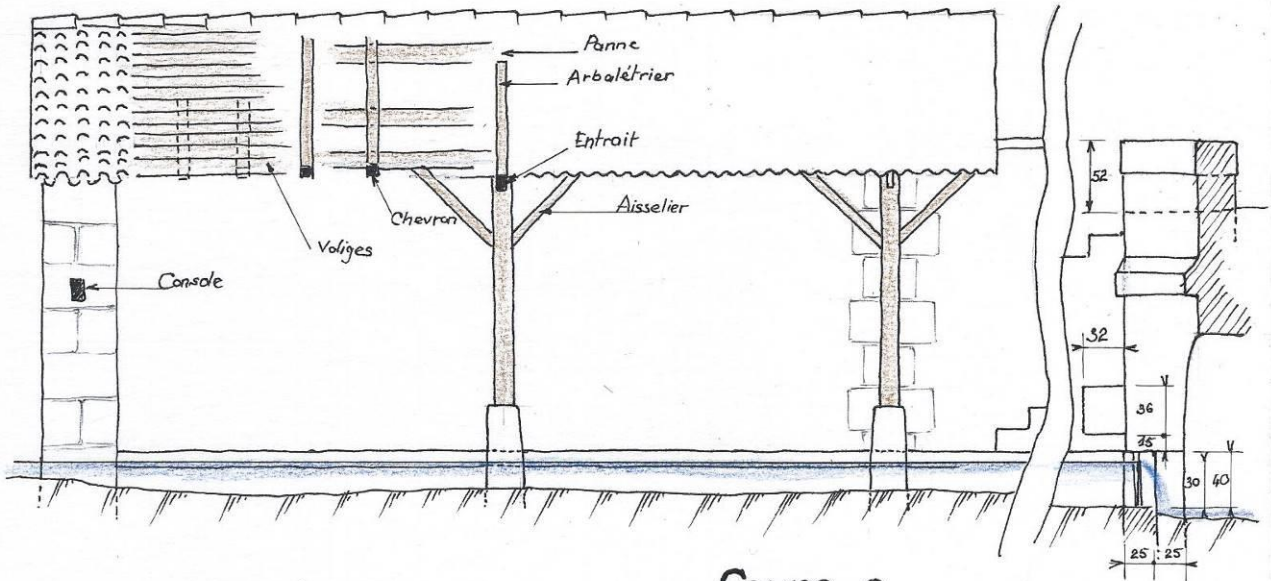
DESCRIPTIF GRAPHIQUE

LAVOIR DE VEYSSIERE

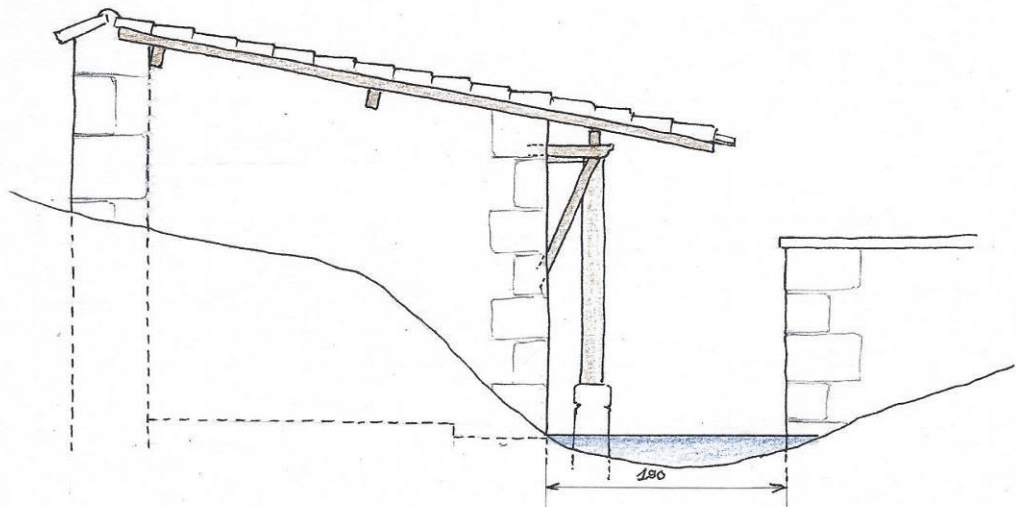
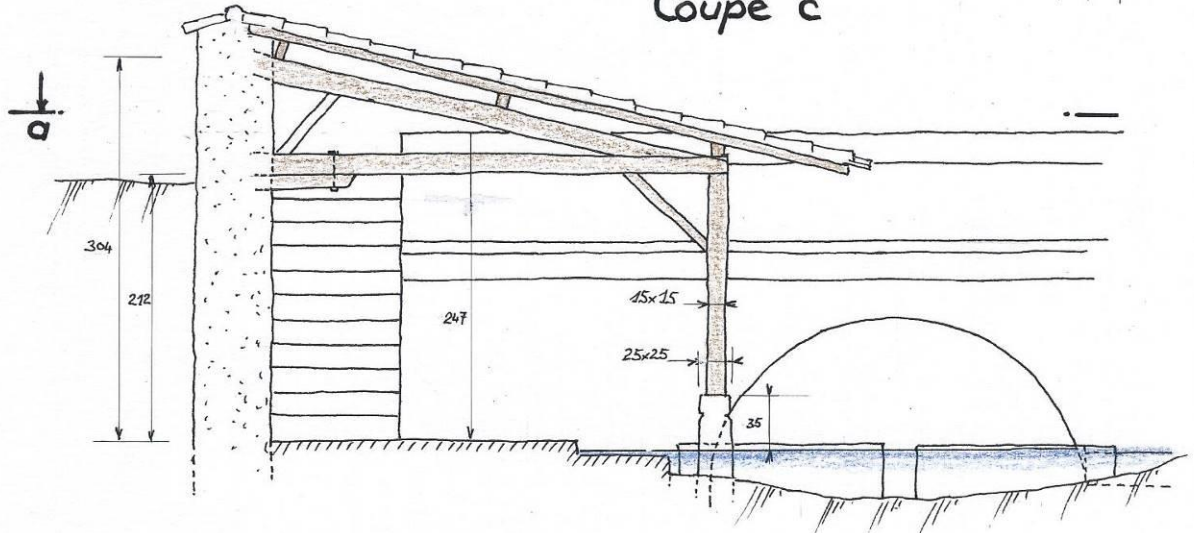
SAINT VINCENT DE CONNEZAC



Coupe b



Coupe c



DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE



Vue d'ensemble



Pignon nord



Vue de l'ouest



Vue du sud



Vue de l'est



Pignon nord vu de l'intérieur



Vue de l'intérieur en direction du sud



Vue de la rive droite



Seuil déversoir avec vanne

Quelques désordres et défauts



Pied des poteaux raccourci et calage provisoire



Encastrement des entrails renforcé par corbeau



Extrémité nord de la panne sablière vermoulu

DESCRIPTIF

Le lavoir est installé au fil de l'eau, en rive gauche de la Beauronne, à l'entrée nord-est du bourg de Saint Vincent de Connezac, à l'amont du pont de la route de Chantérac.

Si comme autrefois, le lieu servait aussi d'abreuvoir pour le bétail (voir l'historique), le remplacement du gué par un pont a rendu la rive gauche inaccessible et l'abreuvoir s'est trouvé cantonné à la partie clôturée de la rive droite, accessible aux animaux.

Le lavoir est délimité par un mur en maçonnerie à l'est, qui fait fonction de mur de soutènement et un pignon au nord. Les chaînages d'angle, d'extrémité et ceux qui soutiennent les fermes sont construits en gros moellons de calcaire appareillés.

Le côté ouest est délimité par le cours d'eau et le côté sud par le pont. Un escalier en maçonnerie de ciment à dix degrés permet depuis la sortie du pont, d'accéder au lavoir.

La partie fonctionnelle est protégée par un toit en appentis débordant largement sur le cours d'eau. Il est soutenu par deux poteaux posés sur des dés de pierre installés dans le lit du ruisseau. Une zone de passage cimentée est délimitée par une bordure de pierre, comme celles qui bordent le trottoir des rues. La zone de travail est constituée par une berge maçonnée prolongeant le trottoir relativement étroite et qui ne s'étend pas jusqu'à l'alignement des poteaux. Elle est noyée lorsque la vanne est fermée et doit être découverte lorsque la vanne est ouverte.

L'arrivée d'eau est calibrée par le mur pignon et la clôture de l'abreuvoir située dans son alignement.

La sortie est réglée par la vanne pelle évoquée précédemment, placée dans une rainure du seuil mince adossé au pont. La toiture est portée par les murs est et nord et par deux poteaux de bois chanfreinés soutenant les demi fermes de l'appentis ainsi que par une petite console prolongeant le mur pignon. La charpente est de facture traditionnelle et ses éléments sont assemblés par tenons et mortaises chevillés. Les entrants sont encastrés dans le mur de soutènement. Leurs extrémités noyées dans la maçonnerie se sont altérées et ont été renforcées par des corbeaux de bois fixés par des boulons. Les arbalétriers portent trois pannes dont les extrémités sont chantournées. Il y a 15 chevrons.

La couverture, en tuile canal, est posée sur des voliges horizontales. L'égout scellé présente un débord des tuiles canal en courant. Le faitage est situé dans l'axe du mur est et présente deux versants. Les rives sont scellées.

Les sections des bois sont les suivantes :

Poteaux : 15x15

Entrants, arbalétriers : 17x7

Pannes : 16x7

Aisseliers, chevrons : 8x7

HISTORIQUE

Les plans du cadastre napoléonien de la commune de Saint Vincent de Connezac (et de la commune voisine de Chantérac) ne sont pas datés. Ils ont été réalisés pendant l'exercice du préfet Romieu qui s'est déroulé de 1833 à 1843. A cette époque, le site n'était pas aménagé et le plan indique un simple élargissement de la rivière que les véhicules traversaient à gué et les piétons sur une passerelle étroite.

Ce n'est qu'après mise en application de la loi de 1851 attribuant une subvention de 30% pour la construction et l'aménagement des lavoirs qu'une évolution est constatée.

Dès le 21 juin 1885, le conseil municipal vote un crédit de 271 francs pour la réparation du lavoir à peu près entièrement détruit et de l'abreuvoir très détérioré. Il décide également la construction d'une couverture au lavoir pour un montant de 498 francs qui sera financée par un excédent de recette de 271 francs et une subvention de 227 francs demandée à la commission départementale. Il apparaît ainsi que le premier aménagement du lavoir a été réalisé entre 1833 et 1885, après échange de terrain entre la commune et l'ancien propriétaire, monsieur Veysière, qui a donné son nom au lavoir.

Selon le recueil de J Bartoli et L Demars, il a été construit en 1864.

Par délibération du 22 novembre 1885, il est à nouveau question de l'abreuvoir à propos de la modification d'un fossé de collecte des eaux, d'un échange de terrain avec monsieur Edouard Manière et d'un mur de clôture de l'abreuvoir, sur la parcelle D 286. L'échange concerne une superficie de quelques mètres carrés afin d'améliorer l'accès à l'abreuvoir.

Ainsi, à cette époque, il était, comme le lavoir, situé en rive gauche de la Beauronne, alors qu'après la construction du pont, il paraît être situé en rive droite.

Il est à nouveau fait état de ce lavoir dans une délibération du 9 septembre 1923 qui décide de la réparation des dégâts provoqués par un orage pour une somme de 311francs cinquante.

DEVENIR DE L'INSTALLATION

La maintenance de l'ensemble est assurée et le lavoir n'est pas menacé dans l'immédiat.

Cependant, il a besoin d'une véritable restauration pour assurer sa pérennité :

-les dés de pierre sur lesquels reposent les poteaux de bois ont été surélevés avec des moellons dont la stabilité ne semble pas garantie. Il sera nécessaire de les déposer et de remplacer les poteaux qui sont devenus trop courts ou de les prolonger avec une greffe en partie basse.

-les entrants devraient bénéficier d'un traitement comparable au niveau de l'encastrement dans le mur. Toutefois, s'agissant d'un mur de soutènement il sera nécessaire de tenir compte de l'humidité provoquée par le remblai au contact duquel il se trouve.

-d'autres éléments de la charpente devraient également être remplacés (pannes, aisselier manquant)

La commune projette de le restaurer et a d'ores et déjà lancé une souscription publique dans ce but.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et prénom des rédacteurs :

Aliette Grelier
Marylène Beau
Josette Mayeux
Luc Mayeux

Dossier achevé 20 juin 2016

Date de dépôt au CAUE